

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

23 janvier 2017

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Absent et excusé, Monsieur : GIOVANNI Philippe

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8

Votants : 8

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

N° 1335/2017

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Objet :

REFECTION DE
TROTTOIRS ET
CANIVEAUX

ANGLE RUE ST JEAN
ET RUE H. BOULLEZ

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le projet n° 4 :** Réfection des trottoirs et caniveaux situés dans l'angle de la rue Saint Jean et la rue H. Boullez dont le coût prévisionnel s'élève à 11 729 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'adopter le plan de financement ci-après,

Sollicite :

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR soit 11 729 € x 80% x 40% = **3 753 €**

d'inscrire le solde au budget communal 2017.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération HT	11 729€
Subvention demandée à l'état au titre de la DETR : 11 729 € x 80% x 40%	3 753€
Solde sur fonds propres section	
Investissement du Budget communal :	7 976€

La T.V.A. sera également payée sur les fonds propres et récupérée partiellement par le biais du FCTVA.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 31 janvier 2017.

Par délégation,
La 1^{ère} adjointe, M. MENISSIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20170130-1335-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 31/01/2017